

(Texte)

LE SERVICE CIVIL

MODIFICATION AYANT TRAIT AU BILINGUISME

M. Alexis Caron (Hull) demande à présenter le bill n° C-90 modifiant la loi sur le service civil (bilinguisme).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

(Traduction)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'ÉTUDE DES MÉDICAMENTS ET DE LA CONTAMINATION DES ALIMENTS PAR DES PRODUITS CHIMIQUES

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement.

Qu'un comité spécial soit institué en vue de faire étude et rapport sur a) la loi et les pratiques concernant le contrôle de la présentation, de la mise en marché et de l'emploi des drogues, et b) les dangers qui peuvent être imputables à la contamination des aliments par suite de l'emploi des produits chimiques pour détruire les mauvaises herbes, les insectes et d'autres espèces de vermine;

Que le comité se compose de quinze membres qui seront désignés par la Chambre;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et à faire rapport de temps à autre;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer les documents et les témoignages au jour le jour, selon qu'il le jugera utile;

Que l'article 66 du Règlement soit suspendu à cet égard.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

SUPPRESSION DES TRAINS 3 ET 4, DU NATIONAL-CANADIEN, ENTRE SASKATOON ET VANCOUVER

Question n° 725—**M. Berger:**

1. Combien d'employés déplacera-t-on par suite de l'abandon des trains 3 et 4 du National-Canadien entre Saskatoon et Vancouver?

2. Reprendra-t-on ce service au printemps prochain?

3. Les trains 3 et 4 seront-ils remplacés par un train rapide transportant des messageries, des marchandises de moins d'une wagonnée et des camions du service rail-route, comme le soutenait le *Vancouver Sun* vers le 24 octobre 1962?

M. McBain: La direction des chemins de fer Nationaux nous fait part de ce qui suit:

1. Les employés en cause exercent leurs droits d'ancienneté conformément aux accords sur les salaires en vigueur.

[M. l'Orateur.]

2. Les détails de l'horaire pour le printemps prochain ne sont pas encore arrêtés, mais on peut supposer que le service de train qui sera assuré sera conforme à la demande.

3. Le transport de la poste, des messageries, des marchandises de moins d'une wagonnée et des camions du service rail-route se fait actuellement sur les trains d'expédition 303 et 304, dont l'horaire se rapproche beaucoup de celui des trains 3 et 4. Ces trains étaient en service avant la suppression des trains 3 et 4 et aucun train supplémentaire n'a été ajouté pour le trafic mentionné.

SECOND RÉSEAU TRANSCANADIEN MICRO-ONDES

Question n° 751—**M. Matheson:**

1. Quelle est la quote-part du National-Canadien dans les frais d'aménagement d'un second réseau transcanadien micro-ondes?

2. Le réseau transcanadien existant est-il susceptible d'expansion?

3. Le second réseau transcanadien micro-ondes réduira-t-il le volume des messages actuellement échangés sur le présent réseau?

4. Quelles sociétés de télécommunications sont propriétaires du réseau micro-ondes actuel?

M. McBain: 1. \$18,000,000.

2 et 3. C'est aux sociétés intéressées qu'il appartient de répondre à ces questions.

4. La réponse à cette question est de la compétence des membres du *Trans-Canada Telephone System*, qui seraient les suivants:

Maritime Telephone and Telegraph Company

New Brunswick Telephone Company Ltd.

La Compagnie de téléphone Bell du Canada

Manitoba Telephone System

Saskatchewan Government Telephones

Alberta Government Telephones

British Columbia Telephone Company.

SERVICE PAR AUTOBUS ET PAR TRAIN, ENTRE FORT-WILLIAM ET LONGGLAC

Question n° 782—**M. Badanai:**

1. Le National-Canadien a-t-il vendu les autobus qu'il exploitait entre Fort-William et Longlac? Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le nom de l'acheteur, b) a-t-on conclu un accord assurant qu'il n'y aura aucune réduction du service entre Fort-William et Longlac?

2. Existe-t-il un accord qui empêcherait le National-Canadien de reprendre le service de transport ferroviaire entre Fort-William et Longlac?

M. McBain: La direction du National-Canadien nous transmet les renseignements suivants:

1. Non. a) Des négociations sont en cours avec les *Greyhound Bus Lines*; b) Pas en ce qui a trait à un service ferroviaire.

2. Voir b) à la question n° 1.